

PROTECTIONNISME ET LIBRE ECHANGE  
DEVONS-NOUS CHOISIR ?

---

<i>Des idées qu'on nous déverse au quotidien</i>	<i>page 1</i>
<i>Une plongée dans le monde réel : d'abord le GATT</i>	<i>page 2</i>
<i>Après le GATT, l'OMC</i>	<i>page 4</i>
<i>Le mercantilisme, protectionnisme des origines</i>	<i>page 5</i>
<i>Petites leçons de protectionnisme</i>	<i>page 9</i>
<i>Les crises ravivent le protectionnisme</i>	<i>page 11</i>
<i>Et pour les multinationales ?</i>	<i>page 13</i>
<i>Marx et le libre-échange</i>	<i>page 15</i>
<i>En conclusion</i>	<i>page 16</i>
<i>Extraits de discours de Jaurès</i>	<i>page 17</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>page 19</i>

\*

*Des idées qu'on nous déverse au quotidien*

C'est tous les jours qu'on utilise, devant nous, sans le dire, les notions de libre-échange ou de protectionnisme. Un jour, c'est un homme politique qui viendra nous dire qu'il faut d'urgence protéger « nos » productions nationales et « nos » producteurs ; c'est du protectionnisme. Une autre fois, on nous expliquera qu'il faut que les entreprises françaises se

montrent plus conquérantes, n'hésitent pas à aller vendre à l'étranger ; là, c'est une orientation vers le libre-échange.

Si l'on écoute une responsable patronale, comme Laurence Parisot, présidente du MEDEF (Mouvement des entreprises de France), on entendra un discours absolument clair : c'est le libre-échange qui est la bonne voie, celle qui assurerait croissance économique et emploi. « *N'oubliez jamais, dit-elle, qu'un salarié sur quatre en France dépend, vit grâce à l'exportation. Donc, imaginer que, tout d'un coup, comme ça, du protectionnisme, des fermetures de frontières feraient du bien, je crois que ce serait une grande illusion* ».

Mais à ce discours, un autre y répond, qui dit qu'au contraire, le protectionnisme nous mettrait à l'abri des méfaits de la mondialisation, des produits bon marché venant de l'étranger, qui concurrencent les productions nationales et entraînent délocalisations et pertes d'emploi. Ainsi, on trouve un article intitulé « *Des épouvantails contre le protectionnisme* », dans le Monde Diplomatique de janvier 2012, qui répond à Madame Parisot et défend l'idée qu'il faudrait ouvrir une discussion sur les bienfaits d'un retour au protectionnisme. Son auteur, Gilles Ardimat, écrit : « *Agiter l'épouvantail de la mise à pied d'un quart de la population active (soit 7 millions de personnes en France) permet surtout de dissimuler le désastre du libre-échange. Les délocalisations ont détruit des millions d'emplois (...) La déflation salariale importée, c'est-à-dire la baisse tendancielle des salaires provoquée par la concurrence internationale, pèse sur le pouvoir d'achat (...)* ».

Alors, devons-nous avoir une position de principe entre libre-échange et protectionnisme, et si oui laquelle ? Et où est la logique lorsque l'on entend nombre de politiciens, de tous les partis en place, préconiser un « *produire français* », qui sonne bien protectionniste, tout en étant par ailleurs les défenseurs et les admirateurs des grands patrons, dont Mme Parisot est le porte-parole ?

Eh bien, pour tenter de comprendre les enjeux qui se cachent derrière les discours, nous faisons le choix de nous plonger dans la réalité, celle des affrontements économiques et de l'histoire économique du capitalisme. Commençons par la période qui inaugure le monde actuel, qui a maintenant un côté finissant dont on ne sait pas la fin, mais dont on connaît les débuts, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

### Une plongée dans le monde réel : d'abord, le GATT

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis sont le super vainqueur. Ils sont dans une telle avance par rapport aux autres grandes puissances, très affaiblies, qu'ils peuvent jouer les maîtres du monde. Sur le plan économique, ils vont vouloir mettre en place leurs règles du jeu. Ce sera le GATT (en anglais General Agreement on Tariffs and Trade ; en français Accord général sur les droits de douane et le commerce). Le GATT date de 1947. Il n'est pas une organisation permanente, comme l'ONU, mise en place en 1945. C'est une sorte de code de bonne conduite, librement accepté par les signataires, et qui ne les lie pas. Les pays signataires conservent une grande autonomie dans leur choix de politique du commerce extérieur. Simplement, ils acceptent de participer périodiquement à des échanges de concessions. Par contre, en 1996, le GATT va céder la place à l'OMC, qui elle est une véritable organisation, qui conservera les mêmes principes, mais sera bien plus contraignante.

La seconde Guerre, il faut le rappeler, est une suite de la situation qu'a connue la planète depuis la grande crise de 1929. Et celle-ci avait vu chacun des principaux pays de la planète avoir comme réflexe de s'entourer de barrières protectionnistes, barrières douanières, nouveaux règlements, pour diminuer la concurrence des produits étrangers. Sauf que cette politique n'avait eu aucun effet protecteur, pire on peut penser qu'elle a contribué à aggraver la crise, puisque chaque pays s'est également retrouvé sans plus de débouchés extérieurs à ses produits.

Après la guerre, l'ONU convoque donc une conférence mondiale qui doit mettre en place les règles d'une « libération » du commerce international. Le GATT est le nom de l'accord qui en sortira, il est signé alors par 28 pays. Ce nombre ne va cesser de s'accroître. Le fonctionnement du GATT consiste en des réunions périodiques très longues, des « rounds », où ont lieu des négociations sur les règles commerciales. Certains auteurs présentent le GATT comme un outil de libre-échange. En fait, il pousse à une baisse des barrières douanières, mais on restera toujours loin d'un véritable échange « libre ».

Les pays qui négocient entre eux dans le GATT obéissent à un certain nombre de principes : on doit accepter une réciprocité, si on demande une baisse de droit de douane, il faut donner quelque chose en échange (on appelle cela « échange de concessions ») ; si on accorde une faveur – une baisse des droits de douane - à un pays signataire, on doit accorder la même faveur à tous les signataires du GATT (on appelle cela la « clause de la nation la plus favorisée ») ; il s'agit là de tenter d'aller plus loin, et plus vite, que les classiques accords bilatéraux, qui ne concernent que deux Etats seulement. Enfin, on doit appliquer aux produits importés les mêmes taxes, pas plus, et les mêmes normes, pas plus dures, qu'aux produits nationaux du même genre (« clause du traitement national »).

Le GATT laisse le droit aux pays de protéger les secteurs qu'ils considèrent comme sensibles (haute technologie, par exemple) ce qui favorise encore les plus puissants. Mais il accepte que les pays moins développés puissent prendre du temps avant de réduire leurs obstacles à l'importation ; il s'agit sans doute de chercher à les capter dans les filets de l'accord. Enfin, lorsqu'un pays appartient à une union économique (dans le cas de l'Union européenne par exemple), il peut échapper à la clause de la nation la plus favorisée. Ainsi, la France peut signer dans le cadre de l'Europe une baisse très importante de tarifs douaniers, elle ne sera pas obligée de signer la même baisse avec les autres pays du monde, dans le cadre du GATT. Il s'agit de ne pas gêner la mise en place et l'adhésion d'unions économiques, qui sont aussi des moyens d'aller vers un échange plus ouvert.

Le résultat principal du GATT a été de permettre une baisse réelle des droits de douane sur les produits industriels ; si on compte qu'ils étaient en valeur moyenne à 100 en 1946, ils ne sont plus qu'à 8 en 1980. Mais cette moyenne cache de gros écarts. En fait, la protection douanière reste importante dans les pays dominés (ceux que les économistes appellent sous-développés, ou en voie de développement). Et cette ouverture, encore une fois, a surtout profité aux pays les plus puissants (ceux que les économistes appellent plus développés), les aidant à stimuler leur croissance pendant les Trente Glorieuses (années 1945-1975). Enfin, même dans les pays dominants, Etats-Unis, Europe et Japon, les agricultures sont très fortement protégées, de même que les branches industrielles qui subissent la concurrence de pays que les économistes appellent émergents (textile, cuirs, sidérurgie) ou même d'autres pays dominants (automobile, électronique).

En tout cas, le commerce mondial, c'est vrai, se développe plus vite que la production ; entre 1970 et 2000, le commerce mondial augmente deux fois plus vite que la production (il est multiplié par 4,6 quand celle-ci est multipliée par 2,4). Nous le verrons, une partie de ce chiffre est due à un commerce interne aux entreprises multinationales, qui s'échangent leurs propres produits à l'échelle mondiale, entre sites placés en différents pays.

### Après le GATT, l'OMC

En 1973, se produit le premier « choc pétrolier ». Dans les années qui suivent, on va voir renaître un protectionnisme sous de multiples formes. Et ce retour des politiques protectionnistes sera d'abord le fait des dominants, l'Europe, les Etats-Unis. Ceux-ci vont prendre leurs décisions en dehors de toute concertation au sein du GATT. Ils mettent en place des obstacles aux importations, notamment celles d'origine asiatique. Commence alors pour l'ensemble du monde capitaliste une période de tensions commerciales, de croissance ralentie.

C'est dans ce contexte tendu que s'ouvrira le dernier cycle du GATT, le dernier round, l'Uruguay round (du nom du pays où se tient la réunion), qui débouchera en 1994 sur l'accord de Marrakech. Plusieurs grands changements : les secteurs jusque là exclus, les services - en plein essor dans les pays dominants -, le textile et l'agriculture également, vont entrer dans le processus de discussion. Cette ouverture en direction de l'agriculture et des services a été voulue par les Etats-Unis. Ceux-ci, déjà les premiers mondiaux dans ces deux domaines, espèrent en les ouvrant un peu plus, accentuer leur domination, (ce qui au passage diminuerait leur déficit commercial énorme).

Par ailleurs, de nouvelles règles vont ordonner la manière de gérer les conflits concernant le dumping, et l'anti-dumping. Le dumping, en anglais « déversement », est une pratique de concurrence jugée déloyale : par exemple vendre un produit en dessous de son prix de revient, à perte donc. Cela peut faire partie d'une stratégie commerciale, pour attirer une clientèle, éliminer un concurrent, etc, en s'appuyant sur des bénéfices faits par ailleurs.

Mais surtout, le GATT, simple accord renouvelable, va maintenant s'effacer, et faire place à l'OMC, à partir de 1995. L'OMC est une institution. En 2012, l'OMC regroupe 157 Etats, dont la Chine depuis 2001, autant dire la quasi totalité de l'économie mondiale. Depuis 2001, elle est sous le cycle de négociation dit de Doha (capitale du Qatar), et reprend les méthodes et les principes du GATT. Le directeur général est en 2012 le français Pascal Lamy. Son contrat a été reconduit en 2009 pour quatre ans.

Pour les chauds partisans du libre-échange, l'OMC est une bonne chose. L'ouverture toujours plus grande du commerce aurait même aidé les pays du Sud (c'est une autre des manières qu'ont les économistes de parler des pays dominés), et le commerce Sud-Sud a augmenté plus vite que les échanges mondiaux entre 1990 et 2001.

Dans les pays industrialisés (manière dont les économistes appellent les pays dominants), il reste toujours des secteurs très protégés : en 1998, les Etats-Unis prélevaient un droit de 10,2% sur les produits textiles, l'Union européenne prélevait un droit de 13,9% sur les produits alimentaires transformés, et le Japon un droit de 28,5% sur les importations de chaussures... Et pour l'ensemble des produits importés, la moyenne du taux des taxes à l'importation était, en 1998, de 4,5% pour les Etats-Unis, 4,7% pour l'Union européenne, 7,3% pour le Japon, 12,4% le Venezuela, et 29,8% pour l'Inde.

Les pays dominants vont particulièrement utiliser la notion de dumping pour faire du protectionnisme sans le dire. Et l'Europe va d'ailleurs calquer ses règles sur celles de l'OMC en ce domaine. Ce qui va permettre à la Commission européenne de copier les Etats-Unis, et comme eux, d'ouvrir nombre d'enquêtes anti-dumping. Entre 1995 et 2005, c'est au total 1700 mesures anti-dumping qui seront prises dans le cadre de l'OMC. Si ces enquêtes ne sont pas en elles-mêmes des mesures de protection, elles portent en elles une menace qui peut suffire à limiter les importations de l'étranger. L'Inde est le pays qui en a pris le plus (316 mesures anti dumping) ; elle est suivie par les Etats-Unis (234 mesures) et l'Union européenne (219) ; on trouve ensuite l'Argentine (147) et l'Afrique du Sud (113). Le pays le plus visé par ces mesures, c'est la Chine (338 mesures de rétorsion décidées à son encontre, tous pays confondus) ; elle est suivie par la Corée, la Thaïlande, l'Inde et l'Indonésie.

Autre chose à noter, avec l'avènement de l'OMC. On a beau avoir décidé de placer l'agriculture dans le domaine dont il faudrait ouvrir le commerce, cela avance bien peu, en ce qui concerne les pays dominants. Cela pose un gros problème à l'Union européenne, notamment. Elle entame une réforme de sa politique agricole commune, la PAC, qui est une gigantesque usine à aider financièrement ses agriculteurs, et d'abord les Français, leur permettant de vendre dans le monde entier à des prix très concurrentiels. L'Europe va mettre 11 ans à discuter, avec elle-même, de cette réforme, qui accouche en 2003. Son application, à notre connaissance, est encore devant nous.

L'OMC, on le sait, les médias l'ont montré, a été un des sujets d'attaque des altermondialistes, avec notamment les manifestations de 1999 lors de la Conférence de Seattle. Ceux-ci dénonçant la volonté de mettre la loi du profit dans tous les domaines. Mais c'est le capitalisme qui met cette loi partout. Mais l'OMC a surtout connu une fronde interne. Une sorte de front uni des pays que les économistes appellent « émergents » a fait capoter la Conférence de Cancun en 2003. Ces pays étaient unis par leur opposition aux subventions agricoles que maintiennent l'Union européenne comme les Etats-Unis. L'OMC cherchera à redorer un peu son blason terni, en 2005, lors de la Conférence de Hong Kong, qui relance le cycle de Doha et promet un programme d'aide au développement des pays du Sud (aide dont on sait en 2012 qu'elle restera à l'état de paroles et de promesses non tenues).

Arrêtons-nous là pour l'instant. Et faisons un peu le point, après ces quelque cinquante ans d'histoire. On observe quoi ? Une idée principale semble présente tout du long de cette période, celle que le libre échange est le choix préférentiel, l'idéal communément visé, mais que ce choix provient essentiellement des pays dominants ou des pays qui dominent dans un domaine donné. Et nous voyons que ce choix est accompagné d'exceptions plus ou moins limitées. Et certaines sont de taille. En fait, les pays dominants s'ouvrent au libre échange partout où ils se sentent forts, et pratiquent le protectionnisme dès qu'ils ont un point faible ou un moment délicat.

Plus précisément, on peut dire que l'idéal du capitalisme actuel, pour tous les pays capitalistes, tant les pays dominants que les pays dominés, c'est le libre-échange, c'est de pouvoir se permettre le libre-échange. S'ils se comportent en protectionnistes, c'est faute de mieux, parce qu'ils y sont contraints, et ils le font un peu de manière honteuse, en la camouflant comme ils peuvent. L'idéal capitaliste, le libre-échange, c'est de pouvoir être fort, et même le plus fort.

## Le mercantilisme, protectionnisme des origines

Mais si le capitalisme actuel, bien installé, sûr de lui, se comporte en libre-échangiste, il n'en a pas été du tout de même à ses débuts, lorsqu'il a du commencer par partir à la conquête de ses positions dominantes, dans d'anciens mondes économiques. Au contraire ! Que l'on regarde vers le passé de n'importe laquelle des futures grandes puissances capitalistes, Grande-Bretagne, Etats-Unis, France, c'est la même histoire : celle d'un protectionnisme absolu.

Cette attitude a même porté un nom particulier, c'est le mercantilisme. Elle a d'abord été choisie par la Grande-Bretagne, dès le 14<sup>ème</sup> siècle. Elle lui a permis de devenir la première grande puissance d'échelle mondiale, avant d'être supplantée par les Etats-Unis d'Amérique. Jusqu'aux années 1750, le mercantilisme est le seul courant de la pensée économique officielle. Les choses sont dites alors crument, car les populations n'ont aucun accès à ce que débattent les élites. L'Angleterre doit se donner tous les moyens pour empêcher que ce qu'elle sait faire soit fait à l'étranger. Elle doit mettre des barrières à toute importation de produits qui pourraient concurrencer ses propres productions.

Un Rapport au Conseil privé de la Commission sur la draperie dit en 1622 : « *Les remèdes que nous proposons humblement sont les suivants : pour empêcher la fabrication à l'étranger, qu'il soit interdit sous les peines les plus sévères d'exporter d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse de la laine des toisons, de la terre à fouler et des cendres de bois (...) pour empêcher les fabrications et les teintures frauduleuses et de mauvais qualité, qu'un règlement clair soit édicté (...)* ». Jacques 1<sup>er</sup> puis Charles 1<sup>er</sup> distribuent privilèges et monopoles, réglementent et organisent le contrôle des fabrications, prohibent les exportations de laine, élèvent des taxes sur les importations de tissus français et hollandais ; des actes du Parlement vont même jusqu'à rendre obligatoire l'usage des draps de laine pour les vêtements de deuil et les linceuls.

Les richesses que rapportent les premières productions sont telles qu'en 1664 déjà, Thomas Mun peut tenir ce genre de discours, qu'on dira plus tard impérialiste : « *Si nous considérons la beauté, la fertilité, la puissance maritime et terrestre de l'Angleterre (...) nous conviendrons que ce royaume est capable d'être maître de l'Univers, car quelle autre nation est si richement et naturellement dotée de choses nécessaires à la nourriture, l'habillement, la paix et la guerre, non seulement pour sa suffisance mais aussi pour fournir ses voisins et en tirer chaque année abondance d'espèces et parachever sa félicité.* »

Les idées et les faits sont donc très simples en ces débuts du capitalisme : pour être riche, l'Angleterre doit tout produire et ne produire que chez elle. Il faut noter que cette orientation précoce va accélérer l'évolution sociale aussi. Un siècle avant la Révolution française, les membres de la bourgeoisie anglaise du négoce et de la banque, les juristes, réclament la démocratie, la liberté. Ils savent trouver des soutiens des professions libérales, chez les notables des campagnes, chez les commerçants et les cultivateurs les plus riches, et même certains nobles. Cela aboutira à ce que le Parlement s'impose au nouveau roi, qui devra accepter une « *Déclaration des droits* » qui indique que le roi ne pourra plus décider seul de tous les points essentiels ; il ne pourra « *suspendre l'application des lois, percevoir des impôts, lever et entretenir une armée en temps de paix sans le consentement du Parlement* ».

C'est la fin de l'absolutisme royal, mais il n'est pas question d'établir un régime démocratique basé sur le suffrage universel pour autant. C'est environ 50 000 possédants qui,

seuls, sont admis à désigner les représentants au Parlement. La bourgeoisie anglaise, après avoir profité de la politique mercantiliste de la monarchie, a su utiliser les mouvements populaires contre l'absolutisme. Mais une fois qu'elle a elle-même accès au pouvoir, elle préfère passer un compromis avec la noblesse.

Protégée par cette politique mercantiliste, la jeune bourgeoisie industrielle va se renforcer, se développer et accéder aux marchés mondiaux. Après sa lutte contre la France révolutionnaire, « dès 1815, le capitalisme anglais retrouve libre possession des grands marchés mondiaux. L'Europe est désormais un peu délaissée, au profit de l'Amérique latine, de l'Extrême-Orient (...) Et, de 1815 à 1840, l'Angleterre devient véritablement l'atelier du monde, exportant cotonnades, lainages, mais aussi filés, machines, fontes, techniques nouvelles.

Se sentant désormais forte et sûre d'elle-même, la bourgeoisie qui domine cette nouvelle économie va vouloir imposer ses vues politiques et économiques. Et elles entrent en contradiction avec l'héritage mercantiliste. En effet, après les guerres napoléoniennes, du blé russe et du blé américain ont été importés, dont le prix est bas, et concurrence le blé produit en Grande-Bretagne. Les propriétaires fonciers imposent alors le vote de la « Corn Law » en 1815 : en dessous d'un certain prix, le blé étranger ne peut plus du tout pénétrer sur le territoire.

Mais les jeunes capitaines d'industrie ont un autre raisonnement. Pour eux, un blé cher, c'est une nourriture de base de la classe ouvrière chère, donc des salaires élevés, que l'on pourrait au contraire baisser avec un blé moins cher. Le grand théoricien du libre-échange, c'est l'économiste Ricardo. Voici ce qu'il dit : « Si, au lieu de récolter du blé chez nous, (...) nous découvrons un nouveau marché où nous puissions nous procurer ces objets à meilleur compte ; dans ce cas les salaires doivent baisser et les profits s'accroître. (...) La baisse du prix des produits de l'agriculture (...) réduit les salaires non seulement des ouvriers employés à la culture de la terre, mais encore de tous ceux qui travaillent aux manufactures ou qui sont employés au commerce. »

Une lutte acharnée va commencer en 1830. Au nom de grandes théories, les uns expliquant les bienfaits du libre-échange pour tout le monde, les autres les bienfaits du protectionnisme pour tout le monde. En fait, chacun se bat pour ses intérêts, parfaitement égoïstes. Les manufacturiers vont ainsi enrôler dans leur croisade leurs propres ouvriers en leur disant qu'il est de leur intérêt que les prix du blé puisse baisser, qu'il est donc de leur intérêt de faire le choix du libre-échange.

Finalement, la bourgeoisie industrielle obtiendra une réforme politique, qui donnera une représentation plus importante qu'auparavant des villes au Parlement. Grâce à quoi une nouvelle majorité s'y forme. Et les Corns Laws seront abolies en 1846, sur les droits sur les céréales et sur plus de 700 articles. Les actes de navigation, qui donnaient un monopole à la marine britannique, sont abolis peu après, en 1859. La Grande-Bretagne devient libre-échangiste.

Les partisans du libre-échange espèrent convaincre également la France d'entrer dans une politique de libre-échange, car ils pensent y gagner avec un élargissement des marchés. En 1860, la France et l'Angleterre signeront un traité de libre-échange, il sera suivi de traités de la même veine dans toute l'Europe. Seulement, dès 1881, on observera un retour au protectionnisme.

En France, c'est avec Louis XIV que l'on a vu le mercantilisme à son point le plus haut. C'est un certain Montchrestien qui en exprime les idées. « *Les marchands sont plus qu'utiles à l'Etat, et leur souci de profit qui s'exerce dans le travail et l'industrie fait et cause une bonne partie du bien public. Pour cette raison on doit leur permettre l'amour et la quête du profit* » Et lui aussi met en garde contre tout ce qui vient de l'étranger : « *Les marchands étrangers sont comme des pompes qui tirent hors du royaume (...) la pure substance de nos peuples (...); ce sont des sangsues qui s'attachent à ce grand corps de la France, tirent son meilleur sang et s'en gorgent* ». Il résume d'une phrase la pensée mercantiliste : « *Il faut de l'argent, et n'en ayant point de notre cru, il faut en avoir des étrangers* ». Pour ce faire, il recommande d'encourager le commerce national ; d'empêcher les marchands étrangers de faire sortir l'or et l'argent du Royaume, de réglementer les professions (...)

Il préconise aussi la conquête coloniale, bien sûr pour « *faire connaître le nom de Dieu, notre créateur, à tant de peuples barbares, privés de toute civilisation, qui nous appellent, qui nous tendent les bras, qui sont prêts à s'assujettir à nous afin que par de saints enseignements et de bons exemples nous les mettions dans la voie du salut* ». (...) « *Il s'ouvrirait par ce moyen, tant ici que là-bas, de grandes et inépuisables sources de richesse* ». Deux personnages en France vont mener exactement cette politique : Richelieu (ministre de 1616 à 1642), puis Colbert (qui exerce des fonctions essentielles de 1661 à 1683).

Avec Louis XIV et Colbert, c'est l'alliance de l'absolutisme et de la bourgeoisie. Les nobles restent à la Cour, tandis que des bourgeois, de plus en plus, accèdent aux responsabilités de l'Etat., ministres, conseillers, intendants. Pour Colbert, « *les compagnies de commerce sont les armées du roi et les manufactures de France sont ses réserves* ».

L'Etat prend d'abord des mesures défensives : il prélève une taxe sur les vaisseaux étrangers, il met en place un tarif protecteur en 1664, puis un autre en 1667. Après quoi l'Etat lance la production pré capitaliste, celle des manufactures. Colbert va fonder « *plus de 400 manufactures "collectives", réunissant plusieurs centres artisanaux : draperie de Sedan ou d'Elbeuf, bonneterie de Troyes, manufacture d'armes de Saint Etienne... Manufactures "privées", entreprises individuelles ou grandes compagnies ayant des succursales dans diverses provinces, notamment pour les mines (Compagnie Dallier de la Tour : forges, canons, armes, ancres), les lainages... Manufactures du roi, enfin, propriété du souverain : Gobelins, Sèvres, Aubusson, St Gobain (...)* »

(...) « *En même temps, c'est le brutal apprentissage de la discipline manufacturière. Les mendiants, enfermés dans les hôpitaux, doivent apprendre un métier ; les oisifs, les filles célibataires, les personnels des couvents peuvent être contraints de travailler aux manufactures ; les enfants doivent aller en apprentissage. Pour les ouvriers, la messe en début de journée, le silence ou les cantiques pendant le travail ; les amendes, le fouet ou le carcan en cas de faute ; la journée de douze à seize heures ; les bas salaires ; la menace de prison en cas de rébellion.* » (Beaud 1981)

C'est encore l'Etat « mercantile » qui lance La Compagnie des Indes orientales (1664) et lui donne pour 50 ans le monopole du commerce et de la navigation dans l'Océan Indien et le Pacifique. Puis ce sera la Compagnie du Levant (1670), qui bénéficie de subventions et d'accords avec les manufactures de drap et de sucre.

On peut compléter ce tableau de la montée en puissance des grands pays qui domineront le monde capitaliste par une vue des Etats-Unis. On y trouve la même évolution : un protectionnisme féroce allié à des efforts considérables, avec toutes les aides possibles de l'Etat, pour développer les productions qu'on pense les plus fructueuses. En 1816, les Etats-Unis imposent 35% de droits de douane sur pratiquement tous les produits manufacturés, et ce tarif monte à 40% en 1840. Il restera autour de 27% entre 1846 et 1861.

Avec la Guerre de Sécession (1860-1865), la victoire du Nord industriel, basé sur l'exploitation ouvrière et salariale, contre le Sud agricole, basé sur l'exploitation esclavagiste, c'est aussi une victoire du protectionnisme au Nord, contre un Sud libre-échangiste. C'était en effet l'intérêt des planteurs de coton que de vendre celui-ci largement à l'étranger. Alors que l'industrie nordiste a encore besoin de se protéger des puissances européennes avant de pouvoir s'ouvrir sur le monde. Cette politique protectionniste va quasiment durer jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Après quoi, nous avons vu ci-dessus ce qu'il en est advenu.

Comme le résume Beaud dans sa remarquable Histoire du Capitalisme de 1500 à nos jours, « *Lorsque la bourgeoisie se sent suffisamment forte pour dominer le marché mondial, elle sait abandonner les thèses mercantilistes pour mettre en avant les vertus du libre-échange. Quand elle se sent assez forte pour affronter l'absolutisme, elle sait à la fois s'armer des nouvelles idées de liberté et de libre consentement (trouvant ainsi des alliés petits-bourgeois et populaires) et s'allier aux couches éclairées de la noblesse (face au danger des soulèvements paysans et du mécontentement populaire). On doit en tout cas retenir l'importance de l'Etat dans la naissance même du capitalisme ; et d'une manière liée, la dimension nationale de la formation du capitalisme. Enfin, le cadre géographique d'activité pour la bourgeoisie triomphante, c'est le monde : c'est à l'échelle internationale qu'elle se procure la main d'œuvre et les matières de base, qu'elle vend, qu'elle trafique et qu'elle pille.* »

Ce retour aux origines des grandes puissances capitalistes précise et confirme donc notre idée. Le protectionnisme est bon quand on se sent faible, faible face à l'ancienne société, ou faible face à des concurrents capitalistes. Et dès que l'on se sent assez fort, on vire sa cuti et l'on ne jure plus que par la liberté des échanges.

### Petites leçons de protectionnisme

Mais même lorsque l'on est ouvertement passé au libre-échange, tout bon capitalisme national ne se prive jamais de telle ou telle dose de protectionnisme. Voyons-en maintenant un certain nombre de formes.

Nous avons surtout parlé jusqu'ici de taxes douanières, un impôt que l'Etat instaure, sur telle ou telle marchandise, à l'entrée sur son territoire. C'est l'arme protectionniste classique. Mais bien d'autres se sont développées, surtout lorsque l'on s'est mis à prôner le libre-échange comme religion officielle, et qu'il fallait trouver une autre présentation aux mesures de défense et protection. Les Etats ont d'autres armes que les droits de douane.

- Ils peuvent fixer une quantité maximale pour le produit en question, ou une valeur maximale qui peut être importée. On parle alors de contingentement ou de quota. Le nom officiel, lui, est « *restriction volontaire à l'exportation, ou RVE* », ce qui est parfaitement hypocrite, car c'est bien le pays importateur qui impose à l'autre, qui n'était pas du tout

volontaire pour cela, de limiter ses exportations vers lui. Dans les années 1980 et 1990, les Etats-Unis et les pays européens ont multiplié les RVE, pour limiter la concurrence dans les textiles, la construction navale, les automobiles, l'électronique.

Mais les RVE ratent parfois leur objectif. Ainsi, il arrive que, profitant qu'un RVE soit en cours de procédure entre deux pays, un troisième en profite pour s'inviter dans le jeu et remplacer, sans prévenir, l'ancien importateur, en important lui-même massivement, avant que l'Etat visé ait eu le temps de réagir et lancer des procédures. C'est la mauvaise blague qui est arrivée aux Américains dans les années 1980 ; englués dans une bataille juridique contre le Japon qui leur vendait ses téléviseurs, ils n'ont pas pu empêcher les producteurs de Corée et de Taïwan de sauter sur l'occasion pour venir prendre des parts de marché.

- Autre arme largement utilisée pour faire du protectionnisme sans le dire, les normes. Un pays peut décider d'un certain nombre de normes, sous prétexte de lutte contre la pollution, ou de santé publique, ou de qualité technique. En 1998, 88% des échanges mondiaux de marchandises concernaient ainsi des produits pour lesquels il y avait des barrières de ce type dans au moins un pays. Avec de telles normes, on peut empêcher, dans les faits, tel ou tel pays d'exporter chez vous telle ou telle marchandise. Ensuite, de deux choses l'une : ou le pays exportateur a les moyens de modifier son produit pour qu'il respecte la norme en question, sinon, c'est tout le flux d'importation qui est stoppé net. C'est par ce moyen que les Européens ont complètement bloqué l'importation de viande de bœuf américaine : il a suffi à l'Europe d'édicter une norme interdisant les activateurs de croissance (communément, on parle de bœuf aux hormones). Ce après quoi les Etats-Unis n'ont jamais cessé de protester. Sans résultat.
- Autre exemple, proche de la fixation des normes : la manière dont on oblige à étiqueter un produit. Pour tous les produits alimentaires, l'Union européenne a décidé une obligation d'étiquetage pour tous les additifs et tous les arômes qui contiennent plus de 1% de matériel génétiquement modifié, OGM. On laisse le produit entrer, mais on lui fait une publicité... plutôt mauvaise. Et on le justifie, bien entendu, par la nécessité d'informer le consommateur (l'innocuité des OGM n'ayant pas été prouvée, etc.).
- D'autres moyens peuvent être mis en œuvre par l'Etat pour protéger un secteur ou un autre. Il peut décider de rendre public le marché de tel ou tel domaine particulier. La construction d'une centrale nucléaire par exemple. Le marché est alors réservé, soit aux collectivités publiques, soit aux entreprises nationales, et les firmes étrangères sont écartées d'office, même si elles peuvent proposer un meilleur prix pour le même produit.
- Autre arme protectionniste : les paradis fiscaux. Les Etats-Unis autorisaient légalement leurs entreprises à utiliser les paradis fiscaux lorsqu'elles vendent à l'étranger. Cela permettait à ces entreprises de ne pas avoir à payer d'impôts aux USA. En 1998, suite à une plainte de l'Union européenne, l'ORD a estimé qu'il s'agit là de subventions déguisées à l'exportation. Les Etats-Unis ont dû supprimer cette loi, et l'Union européenne a été autorisée à appliquer des sanctions à hauteur de 4 milliards de dollars. ces sanctions ont pris la forme de taxes sur 1600 produits agricoles, textiles et industriels venant des USA.
- La protection peut se faire encore en jouant sur la monnaie. Si on dévalue une monnaie, si elle se retrouve avoir moins valeur par rapport aux autres, le prix des objets importés (en monnaie nationale) s'élève, ce qui limite les importations ; et en même temps, le prix des produits exportés baisse (en monnaies étrangères), ce qui va évidemment aider les

exportations. Une différence tout de même avec les autres mesures que l'on a pu voir : avec une dévaluation de la monnaie nationale, on touche indifféremment tous les produits importés et exportés. Les autres mesures permettent au contraire de bien cibler chaque secteur. Depuis des années, les Etats-Unis et l'Europe accusent la Chine de maintenir leur monnaie à un niveau trop bas, et de fausser ainsi le jeu des échanges en se protégeant plus que les autres.

- Enfin, pour compléter cet inventaire du protectionnisme discret mais efficace, on l'a déjà dit, il y a les subventions. C'est évident, ce système est un favori des pays les plus riches, ceux que nous appelons les pays dominants. Pour ce qui est des subventions, c'est l'imagination au pouvoir. En France, l'Etat met à la disposition des patrons qui veulent exporter tout un organisme, qui les aide par de nombreuses informations toutes prêtes, des analyses économiques, etc, s'ils veulent envisager d'exporter leurs produits. Cet organisme, apparu en 1923 sous la forme de Comité permanent des foires à l'étranger, est devenu Centre national du commerce extérieur en 1945, CFCE en 1973 (Centre français du commerce extérieur), et s'appelle actuellement Ubifrance (depuis 2001). Ubifrance (Agence française pour le développement international des entreprises) dispose de 65 bureaux à l'étranger, et emploie 1400 collaborateurs.

L'Etat peut offrir des aides pour la prospection des marchés extérieurs, ou une assurance pour couvrir l'entreprise qui se lance dans l'exportation contre des pertes dues aux changes des monnaies. Les Etats-Unis ont offert des dégrèvements fiscaux à certaines de leurs filiales situées à l'étranger. L'Union européenne a déposé une plainte contre eux en 2002, devant l'organe des conflits de l'ORD (Organe de règlement des différends). C'est l'Europe qui a eu gain de cause.

L'imagination n'ayant pas de limite, la France a inventé la fameuse « *exception culturelle* ». On nous la présente, en France, toujours comme une mesure belle et généreuse, puisque l'on retirerait des méchantes lois du marché capitaliste les beaux produits du domaine de la culture. Mais pour se faire entendre, et nous produire aussi d'innombrables navets... français, la France a opéré d'une manière pas bien jolie, en faisant un chantage peu cultivé : elle a été à refuser l'entrée de la Croatie et de l'Albanie dans l'OMC.

Le sujet est encore objet de discussion à l'OMC, la France cherchant à gagner plus de pays à cette cause. En France, les chaînes de télévision sont obligées d'investir 3,2% de leur chiffre d'affaires à la production de cinéma français ou européen, 2,5% de ces 3,2% à des œuvres « *d'expression originale française* » (EOF), et une exception de 9% pour Canal+. Des quotas obligent les chaînes à consacrer 60% de leur temps d'antenne à des œuvres européennes, dont 40% d'EOF. Les chaînes de radio ont aussi des quotas : 40% d'œuvres francophones, dont 20% pour les nouveaux talents à des heures d'écoute significative.

Conclusion, on le voit bien, le protectionnisme ne cesse en fait jamais. Il y a certes des moments où la volonté est ouvertement au protectionnisme, comme lors des périodes de crise, nous allons le voir. Mais même lorsque la période est plutôt au libre échange, le capitalisme cherche en permanence à protéger ses entreprises nationales. Le capitalisme utilise le char d'assaut : au nom du libéralisme, il joue l'offensive, mais il prend bien garde à tout le temps cuirasser ses engins de guerre.

*Les crises relancent le protectionnisme*

- Toutes les périodes de crise ont entraîné des réactions de repli vers plus de protectionnisme. On en a déjà dit quelques mots pour la crise de 1929. Chaque Etat s'est mis à vouloir isoler son économie du reste du monde, comme si cela pouvait le mettre à l'abri de la crise. Les Etats-Unis ont instauré le Tarif Smoot-Hawley, en fixant un droit de 40% sur tous les produits importés. La France a préféré des obstacles qu'on dit non tarifaires, comme ceux que nous avons énuméré. Le Royaume Uni a rehaussé ses droits sur les trois quarts des produits. On l'a dit, entre 1929 et 1932, la production mondiale chutera de 20%, le commerce mondial, lui, dégringolera de 40%.

Cette crise va frapper les secteurs de la première industrialisation, ceux qui ont fait la puissance du capitalisme britannique au 19<sup>ème</sup> siècle, les charbonnages, la métallurgie, l'industrie textile. Et elle va favoriser l'émergence des industries de seconde génération : l'industrie électrique, automobile et transports routiers, industries alimentaires.

- Autre crise : 1973. L'Egypte et la Syrie attaquent Israël. Mais celui-ci, bien soutenu par l'Occident, l'emporte. En représailles, l'OPEP se saisit de l'occasion pour décider une augmentation de 70% du prix du baril de pétrole. Cette action est la suite d'une longue lutte des pays dominés pour desserrer le carcan des compagnies occidentales, instauré à l'époque coloniale. C'est le « choc pétrolier ». Les Etats-Unis comme l'Europe, réagissent en se moquant totalement du GATT, et unilatéralement décident d'un retour au protectionnisme, essentiellement contre l'Asie (textile, sidérurgie, automobile, électronique).

Derrière le choc pétrolier, il y a un autre problème : le monde capitaliste occidental n'arrive plus à développer la hausse de productivité qui a fait les profits des Trente Glorieuses. Une des raisons en est la multiplication des grèves et des freins ouvriers à la forme d'exploitation fordiste. La baisse de rentabilité s'est ressentie dès les années soixante. Les coûts s'alourdissent, et avec la crise, les marchés intérieurs se saturent. Il reste une solution : les marchés extérieurs. Mais chaque capitalisme national fait le même raisonnement, et tous vont multiplier leurs efforts à l'exportation. *« De 1967 à 1971, les exportations progressent aux taux annuels de 9% pour les USA, 12% la Grande-Bretagne, 16 pour la France et la RFA, 23% pour le Japon... Et ce sont les plaintes des fabricants français d'électroménager contre les Italiens, puis contre les Japonais... celles des constructeurs d'automobiles américains contre les Européens et les Japonais, et Européens contre les Américains et les Japonais. En France, on proclame (PCF inclus) « Achetez français ! ». Aux Etats-Unis, c'est « Buy american ». Au Japon... les japonais achètent de toute façon déjà japonais. » (Beaud 1981)*

Cette crise est aussi une crise du rôle dominant américain. La part des Etats-Unis était de 70% de l'ensemble de la production du monde capitaliste en 1950. Elle tombe à 60% au début des années 1960 et moins de 50% au début des années 1970 ; « en même temps, leur part dans les échanges "occidentaux" tombe de la moitié à un tiers, puis un quart ». Economie au lendemain de la Seconde Guerre plus forte que la somme de toutes les autres, l'économie américaine sera encore longtemps la première, mais de plus en plus rattrapée par ses concurrents, et particulièrement par l'Europe. Celle-ci, au départ un instrument politique allié des USA, destiné à lutter contre l'expansion de l'URSS et servir de rempart pour protéger le capitalisme, cette Europe donc n'est plus désormais qu'un vulgaire concurrent. Les USA lui ont même répliqué en mettant en place en 1993, peu après l'effondrement de l'URSS, l'ALENA (Association de Libre-Echange Nord Américain), qui lie les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, pour contrer la forteresse européenne.

Et les Etats-Unis ne se privent donc pas de prendre des mesures protectionnistes. Ainsi le Trade Act de 1974. L'article 301 autorise le Président à prendre toutes les mesures, y compris des représailles, s'il juge que la pratique d'un gouvernement étranger viole un accord commercial, est injustifié, est déraisonnable, ou discriminatoire, et ceci sans avoir à attendre une quelconque autorisation de l'OMC.

- 2008 : crise mondiale de la dette, partie des Etats-Unis, crise dans laquelle nous sommes englués des années après. Le Monde en date du 30 décembre 2011 titre : « *Le protectionnisme gagne toute l'Amérique du Sud* ». « *Depuis plusieurs mois, y lit-on, les gouvernements d'Amérique du Sud multiplient les tentatives pour ralentir le flot des importations. Confrontés à la crise financière et à un afflux de produits bon marché, certains pays ont même accéléré, ces dernières semaines, la mise en place de nouveaux tarifs douaniers afin, disent-ils, de protéger l'emploi et la production locale. Une tendance de fond de plus en plus visible et dénoncée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui craint une contagion protectionniste, au sein des marchés émergents, pouvant abaisser une croissance déjà faible.*

*« Dernier exemple en date, la décision des pays du Mercosur (Marché commun du Sud, il regroupe le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay comme membres fondateurs et six autres pays associés), réunis à Montevideo les 20 et 21 décembre, d'augmenter temporairement leurs taxes d'importation (...). Ces nouvelles taxes concernent près de 140 produits provenant de l'extérieur de la zone et pourront atteindre 35%, le maximum autorisé par l'OMC. En première ligne, l'Argentine et le Brésil, très remontés contre la politique monétaire des Etats-Unis et de la Chine (...) Les acteurs traditionnels des secteurs automobiles, textiles, électroniques et des différentes branches industrielles pourvoyeuses importantes de main d'œuvre ont fini par dénoncer une concurrence déloyale en raison des taux de change favorables. Confrontés à la hausse échevelée des importations chinoises à bas prix qui met à mal de nombreux secteurs industriels sud-américains, les dirigeants locaux n'ont pas pu, comme l'explique John Price du magazine Latin Trade, ignorer plus longtemps ce vent de contestation.*

*« En janvier 2011, l'Argentine ouvre les hostilités. Après des mois de tâtonnements, le gouvernement de Cristina Kirchner annonce que 600 entreprises étrangères vont être soumises à des licences d'importation (procédure administrative imposée avant importation), un procédé destiné à ralentir et limiter l'entrée sur le territoire de leurs produits. (...) Mais la mesure protectionniste la plus spectaculaire tombe en septembre, lorsque Brasilia annonce une hausse de 30% des taxes sur les véhicules importés qui ne proviennent pas au moins à 65% du pays ou du Mercosur (...) Cette initiative vise à contrecarrer l' "invasion" des voitures étrangères (asiatiques... dont les ventes avaient) augmenté de 35% par rapport à la période de 2010 ».*

### Et pour les multinationales ?

Avant de conclure, il nous a semblé important de consacrer un regard particulier aux multinationales. Car celles-ci ont la particularité d'exister et de vivre par-dessus les frontières nationales. Ces entreprises qui jouent en permanence avec les frontières. D'une certaine manière, au lieu de subir les décisions des Etats, elles prennent plus ou moins la main sur eux, de par leur implantation. Quand Renault fabrique des voitures Clio en Turquie, la Turquie ne peut pas lui imposer des droits de douane, en tout cas pas sur les ventes de Clio en Turquie.

Bien entendu, Renault ne peut pas avoir des usines partout, mais une avance sur un seul marché peut faire la différence dans la guerre économique que se mènent les entreprises.

A l'inverse, lorsque la France a pris des mesures pour limiter les importations de photocopieurs japonais, la réplique a été des implantations d'usines en France suivi d'une importation massive de pièces détachées, à l'inverse de ce qui était visé. On voit bien que la donne est particulière pour les multinationales, et que cela mérite qu'on y regarde de plus près.

On trouve effectivement un économiste reconnu par le système et qui est suffisamment honnête pour le reconnaître. L'américain John Kenneth Galbraith, conseiller économique des présidents américains de Roosevelt à Johnson, est clair. Pour lui, les multinationales sont à la pointe de l'orientation vers le libre-échange, orientation générale permanente, on l'a vu, depuis la Seconde Guerre : « *Ce ne sont pas les compagnies multinationales qui font appel au protectionnisme, écrit-il en 1978 (...). Le fabricant d'automobiles, celui de produits chimiques ou d'ordinateurs, qui opère à cheval sur plusieurs pays, ne pourra qu'être gêné par les tarifs douaniers. Les seuls critères d'implantation de ses usines seront les avantages que tel ou tel pays lui offrira pour ses coûts de production, ses débouchés et la complaisance des gouvernements. Il lui arrivera souvent de produire dans un pays et d'installer ses chaînes d'assemblage dans un autre. D'autre part la concurrence étrangère ne sera pas très gênante si le concurrent n'est autre qu'une de ses filiales. Il n'est pas besoin d'être un expert en économie pour comprendre cela.*

« *Mais le facteur le plus important, souligne Galbraith, est l'espèce de solidarité tacite qui fait qu'aucune multinationale ne baissera ses prix de peur de porter atteinte désastreuse à l'équilibre dont elles sont toutes bénéficiaires. Il n'y a pas de raison pour que les ententes oligopolistiques (oligopole = marché caractérisé par des vendeurs de grande taille) ne débordent pas les frontières nationales. A-t-on jamais vu les fabricants d'automobiles ou d'ordinateurs se livrer à une concurrence acharnée au niveau des prix ?* » Et de conclure : « *Une économie dominée par de grandes entreprises à rayon international est donc bien armée contre la résurgence du protectionnisme.* » (Galbraith 1978)

Effectivement, même si les crises, on l'a vu par ailleurs, provoquent des réactions de protectionnisme, on n'en retombe pas pour autant dans un déferlement de mesures protectionnistes généralisées, et surtout personne, pratiquement, ne théorise l'idée qu'on a fait fausse route avec le libre-échange, qu'il faut en revenir au protectionnisme du 18<sup>ème</sup> siècle (si ce n'est, on l'a évoqué en introduction des gens d'Attac, des écologistes et autres).

Revenons à Galbraith. Il explique encore : « *D'où vient l'opposition au Marché commun ? Presque exclusivement des petites entreprises et en particulier des agriculteurs. La preuve en est le tollé soulevé en France par les importations de vins italiens. Par contre, Fiat reste en bonne intelligence avec Renault et Citroën et ne songerait pas à faire du dumping en inondant le marché français de voitures à prix sacrifiés.* »

Cette entente tacite entre multinationales, qui provient de leur place particulière, qui leur permet d'imposer des prix hors concurrence (économies d'échelle), est donc un fait essentiel. Et c'est cette position évidemment dominante qui les autorise et les pousse à être de chauds partisans d'une ouverture toujours plus large des marchés, de libre-échange.

Mais les contradictions existent aussi pour les multinationales. Lorsqu'un secteur se retrouve en crise, les multinationales n'hésitent pas à chercher des mesures protectionnistes. C'est ce qui s'est passé par exemple dans la sidérurgie américaine des années 1970. Mais pour Galbraith, rien de contradictoire là-dedans, au contraire : « *nous avons là, dit-il, un nouvel exemple de l'admirable flexibilité des champions de la libre entreprise. Ils ont abandonné leur opposition farouche à toute intervention des pouvoirs publics et s'en sont faits les plus ardents défenseurs lorsqu'elle prend la forme de tarifs douaniers, des quotas, de droits compensatoires sur l'acier importé et de prêts garantis par l'Etat pour la modernisation de leurs usines* ».

Son interlocuteur demande à Galbraith : « *Cela veut dire en fait que la grande entreprise s'est libérée des lois du marché à l'intérieur de son pays d'origine mais aussi sur le plan mondial ; qu'elle s'est affranchie des règles du libre-échange pour protéger ses propres réseaux d'échange contre les incertitudes du commerce international ?* » Ce à quoi il répond : « *Je ne saurais mieux dire. La firme géante, qu'elle soit nationale ou multinationale, s'est prémunie contre les aléas de la concurrence intérieure et étrangère. Et n'a que faire des tarifs et autres barrières douanières.* »

Dit autrement, les firmes multinationales, grâce à leurs propres réseaux et leurs filiales à l'échelle internationale, de production mais aussi bancaires, commerciales, etc, se sont créé leur propre système économique mondialisé. Et globalement, elles ont un intérêt commun pour ne pas se mener une guerre trop rude sur leur atout numéro un : le prix de vente.

Or, le poids des multinationales dans les échanges et le commerce mondial est considérable. Et, nous l'avons dit plus haut, une grande part du commerce mondial effectué par ces firmes multinationales concerne en fait des relations de sous-traitance, des approvisionnements internes à ces firmes, des échanges de produits intermédiaires à divers stades de la production. « *En 1995, l'ONU estimait qu'un tiers des échanges mondiaux était intra-firme et que deux tiers des échanges mondiaux étaient associés aux firmes multinationales* » (Mucchielli 1998) Et c'est encore plus vrai dans les secteurs de pointe et de haute technologie.

Pour ce qui est de la France, une enquête a été menée en 1994, par le ministère de l'Industrie, pour connaître les échanges intra-groupe. On a vu alors que 34% des exportations françaises et 18% des importations sont des échanges intra-firme. Chiffres comparables à ceux des Etats-Unis.

Ces dernières décennies, avec l'effondrement de l'URSS, avec aussi l'ouverture de la Chine et d'autres zones du monde dans les pays que les économistes appellent en voie de développement et qui ont choisi de s'ouvrir aux capitaux étrangers, en créant des zones peu ou pas fiscalisées, les multinationales ont eu de quoi se régaler. On peut aussi citer Singapour, Hong Kong, le Mexique, et encore l'île Maurice, la République dominicaine, le Sri Lanka, le Guatemala, la Tunisie...

### Marx et le libre-échange

Marx a laissé des écrits concernant le protectionnisme et le libre-échange. Ceux-ci datent de 1848. Ils se situent donc exactement au moment où la Grande-Bretagne vient de prendre le tournant complet dont nous avons parlé, abandonnant le mercantilisme pour

s'orienter vers le libre-échange. C'est le 9 janvier 1848 que Marx prononce un « Discours sur le libre-échange ».

Il y explique d'abord pourquoi et comment les partisans anglais du libre-échange ont enrôlé leurs ouvriers dans leur croisade pour en finir avec le protectionnisme et les Corn-Laws. Ils leur promettaient carrément de meilleurs salaires, puisque le coût du pain irait en baissant. Mais cela ne les empêchait pas, dans le même temps, de refuser le passage de 12 à 10 heures pour la journée de travail, pour ne prendre que cet exemple.

*« Pour nous résumer, dit Marx, dans l'état actuel de la société, qu'est-ce donc que le libre-échange ? C'est la liberté du capital (...) Tant que vous laissez subsister le rapport du travail salarié au capital, l'échange des marchandises entre elles aura beau se faire dans les conditions les plus favorables, il y aura toujours une classe qui exploitera, et une classe qui sera exploitée. »*

Mais après avoir ouvert les yeux de l'ouvrier sur les illusions qu'accompagne le libre-échange, il ajoute qu'il n'est pas question pour autant de reprendre la position protectionniste de l'Ancien régime. *« D'ailleurs, explique-t-il, le système protectionniste n'est qu'un moyen d'établir chez un peuple la grande industrie, c'est-à-dire de le faire dépendre du marché de l'univers, et du moment qu'on dépend du marché de l'univers, on dépend déjà plus ou moins du libre-échange. Outre cela, le système protecteur contribue à développer la libre concurrence à l'intérieur d'un pays ».*

Entre protectionnisme et libre-échange, Marx prend position, mais absolument pas pour faire le meilleur choix dans le cadre du système. Il cherche au contraire ce qui peut le plus hâter le courant révolutionnaire, le renversement du système capitaliste. *« En général, dit-il en conclusion, de nos jours, le système protecteur est conservateur, tandis que le système du libre-échange est destructeur. Il dissout les anciennes nationalités et pousse à l'extrême l'antagonisme entre la bourgeoisie et le prolétariat. En un mot, le système de la liberté commerciale hâte la révolution sociale. C'est seulement dans ce sens révolutionnaire, Messieurs, que je vote en faveur du libre-échange ».*

### En conclusion

Nous en avons assez dit pour pouvoir conclure. Non, nous n'avons absolument pas à prendre position, à préférer le protectionnisme au libre-échange, ni au nom de la défense de l'emploi et encore moins celle de « nos » usines. Le Monde Diplomatique, en créant une illusion de solution sans toucher au système lui-même, sous couvert de défendre l'emploi, défend au fond la survie du capitalisme en crise.

Libre échange et protectionnisme ne sont que des attitudes différentes d'une même bataille économique. Le libre échange est une attitude d'agressivité, le protectionnisme une attitude défensive. Mais l'un comme l'autre restent dans la même logique du tous contre tous. Ni l'un ni l'autre ne cherchent à avoir une attitude bienveillante, fraternelle avec un autre peuple, un autre pays.

Le libre-échange ne nous fait pas approcher d'un pouce vers un monde où les échanges seraient effectivement libres ! Quant au protectionnisme, on peut le comprendre, voire le soutenir, mais seulement lorsqu'il est le fait d'un pays économiquement dominé par

les puissances impérialistes. On peut aussi le comprendre et le soutenir dans le cas, que nous n'avons pas abordé, d'un pays comme l'URSS de 1917, qui cherche à se sortir des griffes du monde capitaliste. Mais ce n'est pas pour nous une solution en soi, et dans un pays dominant comme la France, quatrième puissance économique mondiale, c'est une arme destinée à maintenir sa domination et rien d'autre.

Dans le fonctionnement courant du monde capitaliste, libre-échange et protectionnisme ne semblent contradictoires que parce qu'ils traduisent les contradictions du système lui-même. Ce système permet un développement phénoménal de la production, des échanges, mais il le fait sur la base de la propriété privée et des Etats concurrents : chacun est contre tous les autres. Tout le monde est en guerre permanente. Et pour nous, socialistes dans le sens originel du terme, c'est évidemment un gigantesque gâchis, gâchis de travail fait en double, en triple, en concurrence, gâchis de ce qui n'est pas fait parce que ça ne rapporte pas assez de profit.

Nous ne cesserons de dénoncer le système lui-même, le capitalisme. Et de populariser en même temps les idées pour une autre organisation économique et sociale.

*Extraits de discours de Jean Jaurès*

Ce qui caractérise le régime capitaliste, c'est l'appropriation individuelle des grands moyens de production et d'échange ; la propriété capitaliste, ainsi définie et constituée, a pour conséquence nécessaire et normale la concurrence universelle de producteur à producteur, la lutte économique d'homme à homme. Tous, que vous soyez libre-échangistes ou protectionnistes, vous admettez et le principe, et la conséquence ; quand vous n'êtes pas socialistes, vous admettez et la propriété capitaliste, et la concurrence universelle qui en résulte nécessairement. (...)

A ce point de vue, entre libre-échangistes et protectionnistes, il n'y a qu'une différence, à nos yeux secondaire. Les libre-échangistes veulent respecter le jeu absolument libre de la concurrence internationale ; ils veulent laisser toute son ampleur au marché universel. Ils sont patriotes, mais ils estiment que ce groupement historique qui s'appelle la patrie, qui a d'autres et de très nobles objets, ne doit pas intervenir plus que dans les échanges de peuple à peuple. Les protectionnistes, au contraire, sans contester le principe même de la concurrence entre les nations, estiment que la patrie n'est pas seulement une unité historique et une personne morale, mais qu'elle a le droit, dans une certaine mesure, de réagir sur le marché universel. Il y a entre vous cette communauté, c'est que vous acceptez tous que, dans l'ordre de la production, la loi même de la vie, c'est l'universelle bataille. Seulement, pour les libre-échangistes, c'est la planète tout entière qui est le champ de bataille ; et les protectionnistes veulent, par des barrières douanières plus ou moins élevées, tracer dans ce champ de bataille universel autant de champs de bataille distincts qu'il y a de nations distinctes.

Mais pour nous qui voulons supprimer le combat lui-même, pour nous qui voulons, en supprimant l'appropriation individuelle des moyens de production et d'échange, supprimer toute concurrence aussi bien intérieure qu'extérieure, vous entendez bien, que la protection et le libre-échange sont des phénomènes relatifs et provisoires, comme la société elle-même dont nous préparons la disparition.

Eh bien ! je ne crois pas, malgré l'autorité de ces paroles, qu'il faille confondre le protectionnisme et le socialisme, et nous n'y tenons pas plus que ne paraît y tenir l'honorable M. Méline lui-même. Mais c'est précisément parce que les protectionnistes ne sont pas des socialistes qu'ils nous donnent une plus grande force. Comment ! Ils reconnaissent les principes essentiels de la société actuelle. Ils reconnaissent qu'elle a pour principe l'initiative individuelle, la propriété individuelle et la libre concurrence des producteurs contre les producteurs, et ils sont obligés cependant, pour empêcher cette société d'aboutir à des cataclysmes et à des désastres, de suspendre eux-mêmes, de contrarier eux-mêmes l'effet des lois qu'ils reconnaissent d'ailleurs comme excellentes et nécessaires. C'est la condamnation de la société actuelle prononcée non pas par ceux qui pensent comme nous, mais, chose plus importante, par ceux qui parlent contre nous.

Historiquement, c'est chose curieuse de remarquer qu'en fait, si le libre-échange a paru venir d'Angleterre, ce n'est pas des classes ouvrières anglaises qu'il est venu. Au contraire, lorsque les industriels anglais, pour combattre la puissance politique et économique de la grande propriété anglaise, ont proposé le libre-échange, ce sont les ouvriers anglais, les plus démocrates et les plus socialistes, qui ont dit, peut-être à tort, qu'il n'y avait là qu'une manœuvre patronale, que les grands industriels profiteraient du libre-échange et du rabaissement du prix des produits agricoles pour diminuer les salaires industriels, et que, lorsqu'ils auraient tué la production agricole et ainsi précipité vers l'industrie toute la main d'œuvre anglaise, ils profiteraient de cette surabondance de la main d'œuvre industrielle pour abaisser les salaires. Vous connaissez ce grand mouvement des classes ouvrières anglaises, qui s'est appelé le mouvement chartiste. Chose curieuse, les chartistes développaient leur mouvement au cri de : « A bas le libre-échange ! » Ce n'est donc pas dans les classes ouvrières anglaises qu'il a pris naissance, et je me borne à dire que ni historiquement ni doctrinalement le socialisme n'est lié soit à la protection, soit au libre-échange.

C'est l'idée que Marx expliquait dans une très célèbre conférence de Bruxelles où il rappelait la conception des ouvriers chartistes anglais, et où il disait que, si le socialisme adhérerait au libre-échange, bien qu'il constitue à certains égards une diversion à la question sociale, ce n'est pas qu'il en espère l'amélioration du sort des travailleurs : c'est parce que le libre-échange, en aggravant la lutte économique, accélère la transformation économique et est un agent révolutionnaire. Et je me demande si le protectionnisme, en suscitant chez des peuples multiples, à l'abri même des tarifs, des industries nouvelles, n'a pas été à sa façon révolutionnaire, au sens où l'entendait Marx.

(...) Comment pouvez-vous penser qu'il suffirait de quelques droits douaniers pour soustraire les produits agricoles de la France à la dépression produite par la concurrence universelle ? Mais hors de chez nous comme chez nous, l'humanité veut vivre, elle veut produire, elle veut échanger. Les communautés agricoles de l'Inde, de la Russie sont obligées, pour faire face aux impôts écrasants, de vendre leur blé même à des prix moins rémunérateurs. De même les fermiers du Far-West, pour payer leurs fermages majorés par la hausse de l'or, sont obligés, malgré vos droits de douane, même à perte, pour ainsi dire, de se défaire de leur blé.

Il est donc bien inutile de penser que vous pourrez, par des tarifs de douane, arrêter la poussée des produits étrangers qui ont besoin de trouver un marché. De plus, il se produit par contre-coup un singulier phénomène : vous croyez écarter les produits du dehors et vous n'aboutissez bien souvent qu'à surexciter précisément dans les autres pays la production qui vous inquiète. C'est ce qui arrive pour la Russie méridionale. Vous essayez d'arrêter les blés

qui viennent de là-bas ; les cultivateurs de ces plaines se mettent aussitôt à essayer de produire de la vigne, et il y a là-bas, par l'effet indirect mais certain de nos droits sur les blés, un commencement de concurrence nouvelle à nos vignobles de France. (...) Vous le voyez, nous n'aboutissons, en refoulant sur un point la concurrence et l'assaut de l'étranger, qu'à multiplier cette concurrence et cet assaut sur tous les points. Et, en vérité, avec tous ces rejaillissements, tous ces tourbillons, tous ces remous de la production universelle, il serait assez enfantin de s'imaginer qu'on se mettra à l'abri en mettant simplement une planche dans l'eau. C'est là à peu près le rôle de vos tarifs de douane. (...)

### Bibliographie

Michel Beaud, Histoire du capitalisme de 1500 à nos jours, Seuil 1981  
Denis Clerc, Déchiffrer l'économie, Syros 1999  
500 ans de capitalisme, Alternatives économiques hors série n°33, 3è trimestre 1997  
John Kenneth Galbraith, Tout savoir ou presque sur l'économie, Seuil 1978  
Jean-Louis Mucchielli, Multinationales et mondialisation, Seuil 1998  
Commerce International, Encyclopædia Universalis corpus 6, 2008  
Protectionnisme, Encyclopædia Universalis corpus 19, 2008  
Manière de Voir n°91, Les dossiers de la mondialisation, janvier février 2007  
La nouvelle donne mondiale des années 90, terminale B, Nathan 1990  
Karl Marx, Œuvres économie 1, NRF Gallimard La Pléiade 1963  
Jean Jaurès, À qui profite le protectionnisme ? Alternatives économiques, les petits matins 2012